Envoyé en préfecture le 25/01/2024
Reçu en préfecture le 25/01/2024
Publié le
ID : 091-219102860-20240122-ARR_2024_023-AR

VILLE DE Grigny

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

Arrêté du Maire

ARR-2024-023 en date du 22 janvier 2024

EXPLOITATION TEMPORAIRE D'UNE BUVETTE DE PRODUITS DE GROUPE 3, À CONSOMMER SUR PLACE, LE VENDREDI 26 JANVIER 2024

Le Maire de la Ville de Grigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122.28, L.2212.2, L.2113.4,

Vu le Code de la Santé Publique pris en ses articles L.3321-1, L.3334-1, L.3334-2 et L.3335-4,

Vu la demande en date du 10 janvier 2024 présentée par Monsieur Martial GAMIETTE de l'association « Culturelle Antillaise »,

Considérant la demande d'exploitation en date du 10 janvier 2024 d'une buvette de produits de groupe 3 à consommer sur place, le vendredi 26 janvier 2024, présentée par Monsieur Martial GAMIETTE, agissant au nom de l'Association « Culturelle Antillaise », en qualité de président à l'occasion de la manifestation « nuit de la percussion traditionnelle Antillaise ».

ARRETE :

Article 1er : L'autorisation temporaire d'exploiter une buvette de produits de groupe 3, à consommer sur place, au Centre Culturel Municipal Sidney-Bechet à Grigny, à l'occasion de la manifestation « nuit de la percussion traditionnelle Antillaise » est délivrée à Monsieur Martial GAMIETTE, **Du vendredi 26 janvier 2024 à 20 heures au samedi 27 janvier 2024 à 5 heures**.

Article 2 : Le titulaire de la présente autorisation devra se conformer à la réglementation en vigueur, visée ci-dessus.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Monsieur Martial GAMIETTE,
- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Directrice Prévention Tranquillité publique de la ville,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale.

Publié le : 25 JAN. 2024

Le Maire,

MAIRIE DE GRIGNY (Essonne)

Philippe RIO

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Hôtel de Ville BP 13 - 91351 Grigny Cedex - Tél. : 01 69 02 53 53 - Fax : 01 69 43 60 55
Site internet : http://www.grigny91.fr - Adresse électronique : courriers.ville@grigny91.fr